À l'attention de Maître Aknine

Objet : Synthèse des éléments médicaux et témoignage personnel concernant l'hospitalisation du 13 au 15 février 2006

Maître,

Je vous adresse ce courrier afin de vous transmettre une **synthèse factuelle et chronologique** de mon parcours hospitalier du 13 au 15 février 2006, accompagné de **preuves issues de mon dossier médical** que je viens de récupérer en 2025, et qui confirment mes propos et mes doutes concernant la régularité de mon hospitalisation, ainsi que les **manipulations et falsifications documentaires constatées**.

🔹 **1. Contexte de départ – 13 février 2006 :**

Le 13 février 2006, j'ai été examinée à l'Hôtel-Dieu à la suite d'un dépôt de **plainte pour violences conjugales** envers mon ex-compagnon Ludovic Lièvre. Une psychiatre m'a proposé, devant mon frère, un choix entre « rentrer chez mon conjoint » ou « être hospitalisée ». J'ai choisi l'hospitalisation, sans connaître les conséquences à venir.

J'étais alors en **hospitalisation libre**, ce qui implique un **consentement libre et éclairé**.

🔹 **2. Sédation et perte de conscience :**

Le médecin de garde, le **Dr Koraichi**, m'a administré un médicament alors qu'il dit lui-même que je n'ai pas d'hallucination, très probablement une **forte dose de Téralène**, que je n'ai pas consenti à recevoir de façon pleinement consciente.

Je me suis endormie peu après, et lorsque je me suis réveillée, **j'étais déjà à Maison Blanche Avron**, sans avoir connaissance du lieu ni du moment où j'y avais été transférée.

Je **n'ai jamais été réveillée à 3h30 du matin pour me doucher au CAP Hauteville**, comme cela est prétendu dans les documents. J'étais dans un état de **sédation profonde**, et je **n'ai aucun souvenir de ce transfert**.

🔹 **3. Falsifications et incohérences dans les dossiers :**

➤ **a. Fausse signature – Inventaire du 14 février 2006 :**

Dans les documents de Maison Blanche Avron, il apparaît un inventaire daté du **14 février 2006** (et un autre du 15 février) mentionnant que **j'aurais moi-même déclaré avoir laissé 390 € dans le coffre du CAP Hauteville**. Cela est **totalement faux** :

- J'ai **déposé cet argent dans le coffre de Maison Blanche Avron**, car j'avais **peur des personnes présentes surtout je trouvais très louches les malades et avoir de l'argent sur moi cela m'inquiétait surtout une grosse somme d'argent 390 € et j'avais dans la tête en voyant mes hématomes sur le corps une confusion est ce le médecin de garde qui m'a fait cela ou mon conjoins Ludovic Lièvre**.
- Je **n'ai jamais signé cet inventaire**. Ma signature semble avoir été **imitée**, probablement à l'aide d'une ancienne carte d'identité ou par quelqu'un ayant tenté d'imiter mon écriture.
- De plus, Rouyer, qui a rempli cet inventaire, **ne l'a pas signé**.

➤ b. Transfert erroné :

Les documents affirment que j'ai été **transférée à 14h le 15 février 2006** depuis le CAP Hauteville. Pourtant, mon dossier indique que **j'étais déjà hospitalisée à Maison Blanche Avron dès le 14 février**. Cela montre une **erreur volontaire ou une falsification** dans la chronologie des faits.

➤ c. Entretien imaginaire avec un psychiatre :

Un certain **Dr Hassan** m'aurait vu en entretien à Hôtel Dieu le **13 juin 2006** alors que je suis rentrée en HL le 13 février 2006 et il dit que je lui aurais dit être suicidaire. Je ne l'ai jamais vu car c'est une femme psychiatre (elle m'a demandé si je voulais être à l'hôpital ou rentrer chez mon conjoins) que j'ai vu et en tant que chrétienne je ne suis pas suicidaire. C'est faux.

Un certain **Dr Hadj Said Mahmoud** aurait, selon le dossier, effectué un entretien avec moi le 14 février au CAP Hauteville. **Je ne l'ai jamais vu ou alors cela ne peut être qu'à maison blanche Avron**. Cette mention semble avoir été insérée pour justifier une hospitalisation sous contrainte, alors que j'étais en hospitalisation libre.

◆ 4. Preuves médicales de violences physiques :

Le **27 février 2006**, le **Dr Bollengier Olivier** de l'hôpital Maison Blanche Avron a rédigé un rapport officiel dans lequel il mentionne que j'ai **signalé moi-même des hématomes**, et qu'il les a constatés :

« Elle souhaite que je mentionne, dans son examen, un hématome du genou gauche en cours de résorption et quatre hématomes au niveau de la cuisse gauche, eux aussi en cours de résorption. »

📎 **Ce document (joint à ce courrier)** prouve clairement :

- Que j'ai **subi des violences physiques** (confirmant ma plainte contre mon ex-compagnon),
- Que **je n'étais pas dans un délire psychotique**, mais dans un état lucide, capable d'identifier les lésions,
- Et que les propos ultérieurs de certains soignants (notamment un infirmier Deschamps) qui disent que **ma mère me décrivait comme violente** sont **infondés et diffamatoires**.

🔹 **5. Rôle de ma mère :**

Dans les observations, il est dit que **ma mère était présente** lors d'un entretien, et qu'elle aurait affirmé que j'étais **violente envers elle et mon ex-conjoint**. Or :

- C'est **elle le tiers ayant permis l'hospitalisation**, alors même que **je portais plainte pour violences**,
- Elle a vu mes hématomes, que j'ai **explicitement montrés à mon frère aussi**,
- Et pourtant, elle a soutenu une version visant à **me décrédibiliser**.

🔹 **6. Conclusion – Demande d'action – dois je vous transmettre toutes les pièces du dossier médicale reçu vendredi 11 avril 2025 ?**

Aujourd'hui, après analyse de mon dossier médical, je constate avec gravité :

- Des incohérences majeures dans la chronologie des événements,
- Des fausses déclarations, signatures imitées, et fiches manipulées,
- Des pratiques psychiatriques abusives qui ont nié mon statut de victime de violences,
- Et une volonté manifeste de me **faire passer pour délirante** pour justifier mon enfermement.

Je vous demande de **prendre toutes les mesures légales nécessaires** pour faire reconnaître :

- L'abus d'autorité dans mon hospitalisation,

- Les falsifications de documents médicaux,
- Et le traitement indigne que j'ai subi, en tant que victime de violences.
- Et les conséquences catastrophiques que j'ai subi à cause de monsieur Harlé Antoine car lui-même je lui ai parlé de mon incompréhension des bleus sur le corps pendant nos nombreuses séances et je pensais que c'était l'infirmier ici le docteur Koraichi certainement Fadel Koraichi qui est un spécialiste de l'anesthésie et de la réanimation m'avoir fait subir une sédation pendant mon transfert. Monsieur harlé m'avait à l'époque dit de demander mon dossier médical mais pourquoi lui-même ne l'a-t-il pas fait puisqu'il a bien vu que je n'étais pas dans la capacité pour le faire et je n'ai été capable de le faire que depuis maintenant après ma connaissance de mon TSA.
  Ce que confirme également une **ordonnance hospitalière datée du 14/02/2006** (voir pièce jointe) : Le médecin de garde, **Dr Koraichi**, y inscrit noir sur blanc qu'en cas d'insomnie, je devais recevoir **30 mg de Téralène**.
- Je rappelle ici que :
- Je n'ai jamais exprimé d'insomnie,
- Je n'ai pas consenti à cette sédation,
- Et j'ai été retrouvée endormie profondément, incapable de comprendre comment j'avais été transférée jusqu'à Maison Blanche Avron.
- Cela renforce l'hypothèse d'une **sédation volontaire pour empêcher ma pleine conscience du transfert**, ce qui constitue un **abus grave de mon hospitalisation dite libre**.

7. Preuves d'incohérences et fausses déclarations dans les dossiers médicaux

- Dans le document manuscrit daté entre le 14 et 15/02/2006, il est indiqué que :
- J'aurais été "réveillée à 3h30 pour une douche" : cela est **faux**, je n'ai **aucun souvenir** d'un tel moment et n'ai **jamais été réveillée ni préparée** à un transfert.
- Mon transfert aurait eu lieu "vers 14h, avec conjointe prévenue" : je **n'étais pas consciente**, je ne peux donc pas confirmer ni cette heure ni la notion de "préparation".
- Mon ex-conjoint aurait "apporté des affaires" : **je ne l'ai jamais vu au cap hauteville**, aucun inventaire ne m'a été présenté, et je **démentis catégoriquement cette interaction**. Il est venu bien après m'apporter mes affaires.

- Cela vient en contradiction totale avec **la réalité vécue**, et pose la question d'un **faux en écriture médicale**, notamment pour légitimer un transfert **sous sédation, non conscientisé**.

Je reste à votre disposition pour vous fournir toutes les pièces jointes numérisées ou en format papier.

Avec mes sincères salutations,

Sara Picazo